



Jeu malsain organisé par la commune

Par Noireblanc29

En 1975 à pont de buis les quimerc'h, il y a eu un accident industriel, la poudrerie a explosé. J'avais 8 ans. Deux ouvriers sont morts, un autre à perdu son bras. Mon père qui travaille dans la poudrerie les connaissaient. Ces ouvriers avaient des familles. Les enfants attendaient leurs pères, ils ne sont jamais revus. Mon père aurait dû mourir ce jour là mais il était en permission. J'ai vu mon père pleurer et les autres ouvriers aussi parcequ'ils les connaissaient. Aujourd'hui, des gens malsain de l'ancienne équipe municipale de X ont organisé un jeu sur la poudrerie. Ils ont rouvert nos plaît. Ils salissent la mémoire des ouvriers morts. C'est malsain. Ils ne respectent pas la mémoire du passé. Ils sont monstrueux. Pensez vous qu'ils ont le droit de salir la mémoire des ouvriers morts. Pensez vous qu'on peut porter plainte contre les organisateurs du jeu ?

Par Marck_ESP

Bienvenue sur ce site.

Il faudrait préciser ce qui est choquant dans ce jeu, dont nous ignorons toutes les regles, afin d'estimer s'il peut y avoir préjudice moral.

Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute que de manière générale il est permis à la mairie d'organiser un jeu même si cela peut raviver de mauvais souvenirs. Il existe de nombreux jeux de toute sorte qui ont pour arrière-plan la guerre, par exemple : jeux de rôle, de société, vidéo...

Les morts n'ont pas de personnalité juridique, sauf cas particulier leur mémoire ne bénéficie pas d'une forme de protection (il est par exemple possible d'utiliser leurs nom et image dans le cadre d'une oeuvre artistique).

Aucune loi ne réprime le mauvais goût.